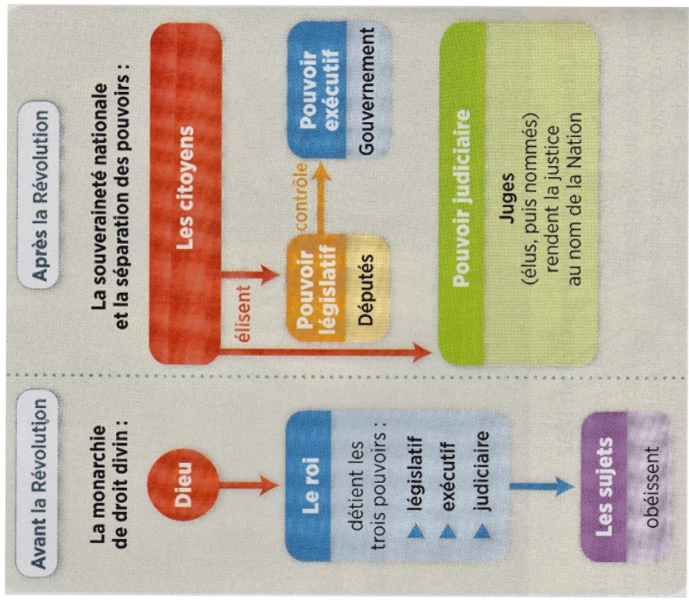


1

Le pouvoir avant et après la Révolution

Après 1789, la Constitution affirme la **souveraineté** (autorité suprême) de la Nation et la **séparation des pouvoirs**.



2

L'invention de la vie politique

A partir de 1789, la liberté de la presse entraîne la multiplication des journaux politiques. Parmi eux, Le Patriote français (10 000 exemplaires en 1790, L'Ami du peuple de Marat.



P. H. Debucourt, Almanach national de 1791, BNF, Paris.

3

Une nouvelle société



a Avant le 4 août 1789

Le tiers état écrasé par la dette. Anonyme, Le temps passé les plus utiles étoient foulés aux pieds, gravure coloriée, 1789, musée Carnavalet, Paris.



b Après le 4 août 1789

Dette nationale : chacun supporte le grand fardeau. Anonyme, Le temps présent veut que chacun supporte le grand fardeau, gravure coloriée, 1789, musée Carnavalet, Paris.

4

Départements, cantons et communes

Le 22 décembre 1789, l'Assemblée constituante crée les départements, les cantons et les communes. Le nombre de départements, initialement de 83, grimpe à 130 en 1810 avec les annexions territoriales de la République et de l'Empire, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne, puis est réduit à 86 après la chute de l'Empire en 1815.



« Article 1. – Il sera fait une nouvelle division du royaume en départements [...]. Ces départements seront au nombre de 75 à 85.

Article 2. – Chaque département sera divisé en districts¹ [...].

Article 3. – Chaque district sera partagé en divisions appelées cantons [...].

Article 5. – Il sera établi, au chef-lieu de chaque département, une assemblée administrative supérieure sous le titre d'*Administration du département*.

Article 7. – Il y aura une municipalité² en chaque ville, bourg, paroisse de campagne. »

▪ Loi du 22 décembre 1789 votée par l'Assemblée constituante.

1. En 1799, ils deviendront les arrondissements.

2. Une commune avec un conseil municipal.

5

Un **préfet** (gravure, XIX^e siècle, musée Carnavalet, Paris.)

A partir de 1800, Napoléon nomme des préfets à la tête des départements. Ils décident désormais de tout dans le département. Ils sont les représentants de l'Etat.



6

Napoléon impose le code civil en France et en Europe (1804)

En 1789, l'Assemblée nationale supprime les privilèges et établit l'égalité des droits entre tous les citoyens devant l'impôt, la justice et l'emploi. En 1804, Napoléon impose en France et dans tous les territoires conquis d'Europe le **Code civil** (recueil des lois qui fixe le droit entre les personnes).

Art. 8 : Tout Français jouira des droits civils¹.

Art. 213 : Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 371 : L'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses père et mère.

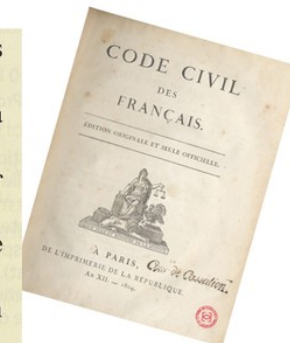
Art. 373 : Le père seul exerce [l'autorité parentale] durant le mariage.

Art. 1781 : Le maître² est cru sur son affirmation pour le paiement du salaire.

Extraits du *Code civil* de 1804.

1. Ensemble des droits attachés à la personne.

2. Patron artisan pour lequel travaillent des ouvriers.



7

Les nouveaux poids et mesures

Dans la France de l'Ancien Régime, les poids et les mesures variaient d'une province à l'autre. Les révolutionnaires unifient la France par la loi : ils uniformisent les unités de mesure. Le litre (1), le gramme (2), le mètre (3), remplacent la pinte, la livre ou l'aune.



Liberté des entreprises, associations syndicales et grèves

« Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon. »

- Décret d'Allarde, 2-17 mars 1791.
- « Tous attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail seront tenus pour attroupements séditieux et comme tels dissipés par la force publique et punis selon toute la rigueur des lois. »
- Article 8 de la Loi Le Chapelier, 14 juin 1791.
- « Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre [...] et en général pour suspendre, empêcher, enclêver les travaux, sera puni d'un emprisonnement de un à trois mois. »
- Article 415 du Code pénal de 1810.



Jean-Baptiste Mallet, Mariage républicain, Coll. Musées de la Ville de Paris.

La création du mariage et de l'état civil

Jusqu'en 1787 (édit de Versailles), il n'existait qu'un seul type de mariage, le mariage religieux. La première application officielle du mariage civil vient d'une loi du 20 septembre 1792 qui instaure également l'**État civil français** (service public chargé de dresser les actes de naissance, de mariage et de décès...)

L'autorisation du divorce

Le divorce est autorisé par la république en 1792 et confirmé en 1804 par le Code civil de Napoléon.



Les frères Lesueur, XVIIIe siècle, musée Carnavalet, Paris.

La Légion d'honneur

La légion d'honneur, instituée par Napoléon Bonaparte, récompense les meilleurs serviteurs de l'Etat.



Une nouvelle monnaie :

Le Franc germinal (1803)

En 1803, sous Napoléon, le Franc devient la monnaie unique de la France. Il a ses divisions : décimes, centimes et millimes. Il s'agit ici d'une pièce de 20 francs en or.



La création des musées et des lycées publics

Pour les révolutionnaires, l'Etat a un rôle à jouer dans l'éducation et la culture. Les premiers musées publics sont ouverts sous la Révolution et l'Empire et Napoléon crée les premiers lycées publics.



Hubert Robert, Projet d'aménagement de la Grande Galerie du Louvre, 1796, musée du Louvre, Paris.



Lycée Bonaparte, actuellement lycée Condorcet à Paris.